Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GÉNÉRALE REQUISE POUR LA DEMANDE DE VISA POUR MOTIFS FAMILIAUX

Les membres de la famille ayant droit au regroupement familial sont exclusivement ceux définis à l'article 2 du décret législatif n° 30/2007 :

1) Le conjoint ;

2) Le partenaire ayant conclu avec le citoyen de l'Union européenne un partenariat enregistré conformément à la législation d'un État membre, lorsque la législation de l'État membre d'accueil assimile le partenariat enregistré au mariage, et sous réserve du respect des conditions prévues par la législation applicable de l'État membre d'accueil ;

3) Les descendants directs âgés de moins de 21 ans ou à charge, ainsi que ceux du conjoint ou du partenaire visé au point 2) ;

4) Les ascendants directs à charge, ainsi que ceux du conjoint ou du partenaire visé au point 2) ;

5) Sont assimilés aux membres de la famille visés aux points 3) et 4) les parents adoptifs, les enfants adoptés ainsi que les mineurs faisant l'objet d'une tutelle ou d'un placement permanent en vertu de décisions prises conformément à la loi n° 184/1983.

a. Visa national pour motifs familiaux destiné aux membres de la famille non ressortissants de l'UE de citoyens de l'UE

À compter du 1er juin 2024, les **membres de la famille non ressortissants de l'Union européenne** de citoyens italiens ou de citoyens de l'Union européenne qui souhaitent **rejoindre leur membre de famille italien ou européen résidant déjà en Italie**, ou **accompagner leur membre de famille ressortissant de l'UE** qui s'installe en Italie, afin d'y établir leur résidence, doivent demander un **visa national pour motifs familiaux** (installation en Italie ou regroupement familial).

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa.	
3. Formulaire de demande dûment et correctement rempli et signé.	
4. Une photographie récente en couleur, format passeport (prise au cours des six mois précédant la demande), de face et sur fond clair, conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
5. Passeport ayant une validité résiduelle d'au moins trois mois après la date prévue du retour. Le passeport doit également contenir au moins deux pages vierges.	
6. Lettre d'invitation du membre de la famille italien / de l'UE, résidant en Italie ou ayant l'intention de s'y établir, attestant de sa volonté d'exercer son droit au regroupement familial, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité du membre de la famille ressortissant de l'UE).	
7. Documents d'état civil (certificat de mariage en version intégrale, certificat de naissance en version intégrale) attestant de la qualité de membre de la famille au sens de l'article 2 du décret législatif n° 30/2007, traduits et apostillés, ou acte de mariage ou d'union civile transcrit en Italie.	
8. Dans les cas où il est nécessaire de vérifier la qualité de membre de la famille à charge : justificatifs des transferts de fonds effectués par le citoyen italien ou ressortissant de l'UE. Le soutien financier doit présenter un caractère structurel (aucune durée minimale n'est prévue) et permettre au bénéficiaire, compte tenu de sa situation économique et sociale dans son État d'origine ou de provenance, de subvenir à ses besoins essentiels.	

9. En cas de demande présentée pour un enfant mineur : autorisation de s'établir en Italie, signée par le ou les titulaires de l'autorité parentale selon les formes prévues par la législation locale, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de chaque signataire (si le mineur ne voyage pas avec ses parents ou son tuteur légal).	
10. Une enveloppe préaffranchie et préadressée au demandeur (de préférence Canada XpressPost ou un autre service de livraison avec numéro de suivi) : cette enveloppe sera utilisée pour renvoyer le passeport après la délivrance du visa.	

NOTES

b. Visa national pour motifs familiaux destiné aux membres de la famille non ressortissants de l'UE de citoyens non ressortissants de l'UE

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa.	
3. Formulaire de demande dûment et correctement rempli et signé.	
4. Une photographie récente en couleur, format passeport (prise au cours des six mois précédant la demande), de face et sur fond clair, conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
5. Passeport ayant une validité résiduelle d'au moins trois mois après la date prévue du retour. Le passeport doit également contenir au moins deux pages vierges.	
6. Copie de la réservation du vol et de l'itinéraire complet.	
7. Autorisation (Nulla Osta) délivrée par le Guichet unique compétent pour l'immigration (Sportello Unico per l'Immigrazione – SUI) en Italie. Le membre de la famille résidant en Italie doit demander le Nulla Osta pour le regroupement familial. Le Nulla Osta doit être utilisé dans un délai de six mois à compter de sa délivrance.	
8. Documents d'état civil (certificat de mariage ou de mariage entre personnes de même sexe en version intégrale, certificat de naissance en version intégrale) attestant du lien familial (tel que décrit ci-dessus), traduits et apostillés ou légalisés, selon le pays dans lequel l'acte d'état civil a été délivré. Ce Consulat se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.	
9. Dans les cas où il est nécessaire de vérifier la qualité de membre de la famille à charge : justificatifs des transferts de fonds effectués par le membre de la famille résidant en Italie. Le soutien financier doit présenter un caractère structurel (aucune durée minimale n'est prévue) et permettre au bénéficiaire, compte tenu de sa situation économique et sociale dans son État d'origine ou de provenance, de subvenir à ses besoins essentiels. Il appartient au demandeur, le cas échéant, de fournir des justificatifs concernant l'absence d'autres enfants dans le pays d'origine ou de provenance, son état de santé et sa qualité de membre de la famille à charge. Cette dernière peut être établie au moyen de documents tels que des virements bancaires, des reçus de transferts de fonds, des justificatifs de paiement du loyer du logement, des documents attestant que le demandeur ne perçoit aucun revenu provenant de rentes ou de pensions, ou que ces revenus sont insuffisants pour subvenir à ses besoins dans le contexte économique et social local, ainsi que des preuves de l'absence d'autres sources de revenus, etc. Ce Consulat se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.	
10. En cas de demande présentée pour un enfant mineur : autorisation de s'établir en Italie, signée par le ou les titulaires de l'autorité parentale selon les formes prévues par la législation locale, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de chaque signataire (si le mineur ne voyage pas avec ses parents ou son tuteur légal).	
11. Une enveloppe préaffranchie et préadressée au demandeur (de préférence Canada XpressPost ou un autre service de livraison avec numéro de suivi) : cette enveloppe sera utilisée pour renvoyer le passeport après la délivrance du visa.	

NOTES

